MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET ----DIRECTION GENERALE DES DOUANES V



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

NOTE DE SERVICE N° 066 - #MFB/DGD/DCQP/ DU 12 AVR 2024

Objet : Mise en conformité des magasins

et dépôts des Douanes

Dans le cadre de la certification globale de la Direction Générale des Douanes à la norme ISO 9001 version 2015, la Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé (DCQP) en collaboration avec la Mission de Coopération pour la Qualité et les Finances Internationales (MICQUAFI), procèdera à la mise en conformité de l'ensemble des processus et procédures de travail.

A cet effet, une séance de travail se tiendra sur la mise en conformité des magasins et dépôts des Douanes conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015, le mercredi 17 avril 2024, à la salle de conférence de l'Inspection Générale des Douanes, à partir de 10 heures.

J'invite par conséquent, les Responsables ci-après, notamment le Directeur Régional d'Aboisso (Pilote principal du processus "Assurer la surveillance du territoire douanier"), la Directrice des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux, la Directrice des Services Aéroportuaires, le Commandant du GIRA, le Commandant de l'UMIR, leurs Gestionnaires de magasins et Responsables Qualité, à prendre les dispositions utiles pour leur participation effective à ladite séance.

Le Directeur Général

Le Directer Général

Général DA Pierre A.